

**Avis à mettre en ligne impérativement du vendredi 9 février 2024
au jeudi 14 mars 2024**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Commune de Durrenbach
Modification n°1 du plan local d'urbanisme**

Par arrêté municipal du 31/01/2024, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme, qui a pour objet de :

- créer une zone agricole constructible Ac ;
- modifier les règles d'implantation des constructions en zone UB ;
- renforcer les règles concernant l'aspect extérieur des constructions ;
- supprimer des emplacements réservés ;
- mettre à jour les plans (format CNIG) et le règlement (loi ALUR).

L'enquête se déroulera sur une durée de 17 jours consécutifs :

du mardi 27 février 2024 à 8h30 au jeudi 14 mars 2024 à 18h00.

Monsieur Jean-Dominique MONTEIL, Chef d'entreprise, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Daniel-Edouard KLEIN, Chef d'établissement honoraire, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables sur le site internet de l'enquête publique, à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/modification-1-plu-durrenbach>

Le dossier d'enquête publique sera également consultable gratuitement sur support papier et sur un poste informatique à la mairie pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :

- Le mardi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 18h00
- Le jeudi de 16h00 à 20h00
- Le vendredi de 14h00 à 18h00

Ouverture exceptionnelle de la mairie pour les besoins de l'enquête publique :

- **le mardi 27 février 2024 à partir de 8h30**
- **le samedi 9 mars 2024 de 9h00 à 12h00**
- **le jeudi 14 mars 2024 à partir de 15h00**

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public à la mairie aux jours et aux horaires suivants :

- **mardi 27 février 2024 de 8h30 à 11h30**
- **samedi 9 mars 2024 de 9h00 à 12h00**
- **jeudi 14 mars 2024 de 15h00 à 18h00**

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignants sur le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur et déposé à la mairie,
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie, sise au 40 rue Principale – 67360 DURRENBACH,
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : modification-1-plu-durrenbach@mail.registre-numerique.fr
- soit en les consignants sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/modification-1-plu-durrenbach>

L'autorité responsable du projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme est la commune de Durrenbach représentée par son Maire, Dominique SIEDEL et dont le siège administratif est situé au 40 rue Principale – 67360 DURRENBACH. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration communale à cette adresse.

Il est aussi possible de demander un exemplaire du dossier d'enquête ou une copie des observations du public, aux frais du demandeur, jusqu'à la fin de l'enquête publique.

Au terme de l'enquête, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin, à la mairie et sur le site internet de l'enquête publique pendant un an après la date de clôture de l'enquête.